
Groupe de travail régional sur la pauvreté en rural dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté Région Auvergne-Rhône-Alpes

Pauvreté et précarité prennent des formes spécifiques dans les territoires ruraux d'Auvergne-Rhône-Alpes. Ces espaces de faible densité démographique (mais aussi des espaces péri-urbains en marge) comportent des particularismes : faiblesse ou disparition de services publics, peu de solutions de mobilités et éloignement des zones d'emplois, difficultés d'articulations entre les dispositifs institutionnels et l'action locale... Aussi, une approche spécifique rurale trouve sa pertinence dans la mise en place d'un groupe de travail régional sur la pauvreté en milieu rural dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

➤ Éléments de contexte

La pauvreté et la précarité constituent une réalité plus ou moins bien cernée par les acteurs du développement local des territoires ruraux et péri urbains d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette réalité touche des personnes privées d'emplois comme en emplois (salariés ou indépendants, agriculteurs, artisans et petits commerçants, saisonniers...) dont l'activité et les revenus sont insuffisants, mais aussi des jeunes, des personnes seules (souvent des femmes), des personnes handicapées et des personnes âgées. Elle peut prendre plusieurs formes : absence d'emploi ou emploi précaire, difficultés financières, logement ancien, dégradé voire insalubre, précarité énergétique, problèmes de santé récurrents, de mobilité, d'alimentation, difficultés d'accès aux services, aux soins et aux spécialistes, aux nouvelles technologies, à la culture et aux loisirs, isolement et exclusion...

Elle peut toucher aussi bien les populations rurales natives que des nouveaux arrivants qui s'installent en campagne par choix et/ou par contrainte économique.

Par ailleurs, dans les territoires ruraux très peu denses, repérer les personnes en situation de précarité est souvent difficile et cela d'autant plus qu'avec un contrôle social fort et des relations de voisinage importantes, les personnes pauvres peuvent entrer dans des processus d'invisibilité.

Les acteurs de la lutte contre la pauvreté sont nombreux et leurs approches et modes d'intervention diversifiées :

- ✓ l'Etat, les conseils départementaux, les organismes de sécurité sociale (CAF, CPAM, MSA pour le monde agricole...);
- ✓ les communes et leurs intercommunalités (à travers les CCAS et les CIAS...);
- ✓ les associations d'insertion économique et sociale, d'aide à domicile en milieu rural ;
- ✓ les entreprises d'insertion ;
- ✓ les centres sociaux ;
- ✓ les associations caritatives...

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de mieux croiser politiques de développement local et action sociale. Pour les auteurs du rapport de l'AdCF de 2015 « Intercommunalité et développement social », « *la montée des phénomènes de pauvreté et d'exclusion dans les zones rurales et périurbaines est un facteur de mobilisation très forte des élus locaux confrontés à des demandes nouvelles* ».

Ils ajoutent qu'ils « *estiment que le niveau local est le plus réactif pour répondre aux besoins de leurs territoires dans ce domaine* ». Ainsi, à la logique des publics « *s'oppose de plus en plus une logique territoriale* ». Néanmoins action sociale et développement local ne sont pas toujours coordonnés et les manques d'ingénierie, ou son non décloisonnement, peuvent constituer des freins aux actions devant répondre aux besoins des populations.

Pourtant, des initiatives publiques et ou privées sont prises dans les territoires ruraux pour repérer les situations de pauvreté, et agir de manière concertée : c'est le cas par exemple dans la vallée de l'Albarine dans l'Ain, dans le Diois (26) avec l'espace social et culturel, dans les Combrailles (63) avec le contrat local de santé... Il convient donc de mieux identifier ces démarches et de les valoriser auprès des autres acteurs des territoires.

➤ Un groupe de travail régional Pauvreté en rural

En complément des 15 groupes de travail régionaux mis en place par le préfet de région et coordonnés par la commissaire à la lutte contre la pauvreté, un groupe sur la pauvreté en rural est en cours de mise en place, il serait notamment composé de :

- ✓ Cap Rural et le laboratoire des études rurales
- ✓ Des collectivités et notamment des conseils départementaux (Drôme, Ain, Cantal...)
- ✓ Un ou des PNR (Livradois-Forez...)
- ✓ L'union régionale des centres sociaux
- ✓ Une ou plusieurs caisses de Mutualité Sociale Agricole
- ✓ Une ou plusieurs Caisses d'Allocations Familiales
- ✓ La fédération régionale des ADMR
- ✓ L'animation régionale des missions locales AURA
- ✓ Des intercommunalités impliquées (Diois, Allier, Cantal, Plaine de l'Ain...)
- ✓ Les Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée (ville de Thiers) ou candidats
- ✓ Des consulaires impliquées (CCI / Chambres des métiers / Chambres d'agriculture)
- ✓ Le réseau des entreprises et associations d'insertion
- ✓ Solidarité paysans
- ✓ L'Association des maires ruraux de France
- ✓ Des opérateurs du logement et de la maîtrise de l'énergie :
 - L'ADEME
 - OPAH
 - CAUE
 - Habitat et Humanisme
 - Les compagnons bâtisseurs
- ✓ Le réseau régional des MFR et des CFPPA
- ✓ L'Éducation nationale (à préciser)

➤ Une co-animation du groupe de travail régional : Cap Rural et Laboratoire d'études rurales

En complément des 15 groupes de travail régionaux mis en place par le préfet de région et coordonnés par la commissaire à la lutte contre la pauvreté, un groupe sur la pauvreté en rural est

- ✓ **Patrick GRIMAULT** - Chargé de mission Mises en réseaux et sujets émergents
reseaux.emergence@caprural.org
- ✓ **Claire DELFOSSE**, - Professeur Université Lyon 2 / Laboratoire d'Études rurales
claire.delfosse@wanadoo.fr

➤ Méthode proposée pour le démarrage du groupe de travail

- ✓ Constituer le groupe de travail par des prises de contacts directs
- ✓ Première rencontre (juin 2020) : Présentation des objectifs du GT, interconnaissance des membres, premier état des lieux des acteurs et des actions menées, identification des actions à mettre en place au niveau régional (> établir une feuille de route d'ici fin 2020 dans la mesure du possible)